



Au Conseil communal  
de Lausanne  
1000 Lausanne

Lausanne, le 1<sup>er</sup> juin 2012  
F. 14/10-cl - FIPAV

**Réfection et entretien des marches de la Tour de Sauvabelin – Financement par le Fonds communal du développement durable**

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Les marches de la partie inférieure de la Tour de Sauvabelin, jusqu'au premier étage, souffrent d'une dégradation avancée due à une stagnation des eaux de pluie entre les marches et la ceinture.

Le bureau mandaté pour évaluer les travaux à faire, préconise de réaliser un vide de ventilation permettant ainsi l'évacuation de l'eau et un séchage plus rapide de la ceinture ; ces mesures d'assainissement permettant de supprimer la progression du champignon responsable des dégradations.

La Municipalité a adopté le 31 mai 2012 l'octroi d'une contribution maximale de Fr. 70'000.- à titre de financement pour la réfection et l'entretien des marches de la Tour de Sauvabelin. Elle sera prélevée sur le Fonds communal du développement durable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Christian Zutter

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch